

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PAR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160108-2016_1_4-DE
Regu le 15/01/2016

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_1_4

L' an deux mille seize , le vendredi 08 janvier à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Janvier 2016

Présents : 21

Présents : REVEREAULT Jean, BARBE Hugues, TROUSSICOT Franck, BORRÉDON Richard, LHOMME Michèle, CARTERET Michel, PONTINI Daniel, LOUVIÉ Catherine, HITIER Marie-Christine, RELET Graziella, COOLEN Anne-Marie, RABSKI Jean, FOUCHÉ Joël, TAMAGNA Véronique, BERTIN Nathalie, NOËL Frédéric, SOULET Sandrine, PORTE Henri-Renaud, SUSSET Bernard, NEBOUT Joël, GROLEAU Rachel

Votants : 22

**Objet : Avance sur subvention
Caisse des Ecoles**

Pouvoirs :
COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : COUSSY Stéphanie, MIGUEL Christine

Secrétaire de Séance : Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est annuellement versée par la commune à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Il explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu :

- de procéder au versement de subventions avant le vote du budget primitif 2016
- de délibérer en ce sens.

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant plafonné pour déterminer l'avance de la subvention à allouer et que ce montant ne doit pas dépasser 170 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend la décision individuelle d'attribution de subventions en faveur de la caisse des écoles pour un montant ne dépassant pas 170 000 euros en attendant le vote du budget communal primitif 2016
- s'engage à inscrire cette dépense lors du vote du budget sur le compte 657361.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/01/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 15/01/2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

